

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 9 décembre 2020

Présents : Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - M. BARTHALAY René - M. BATOUX Gérard - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme COLIN Valérie - Mme GUILLET Alexia - M. JACQUET Christian - M. LABADIE Hervé - M. SERRE Jean-Louis

Absents : Mme CHABUEL Pascaline

Absents excusés : Mme SEKELLY Julia, Mme LOISEUR Nicole (pouvoir donné à Mme LACROIX Fanny), Mme VETIER Dominique (pouvoir donné à Mme Florence BLANCHET)

Secrétaire de séance : Mme Florence BLANCHET

A 20h30, Madame Fanny LACROIX, Maire, ouvre la séance

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal :

Après en avoir délibéré le Conseil a décidé à l'unanimité d'approuver le PV du Conseil Municipal du 4 novembre 2020.

Administration générale – Finances – Ressources humaines - intercommunalité :

1. Décision modificative

Au vu de la fin de l'exercice budgétaire 2020, il convient de procéder aux ajustements des crédits nécessaires. Ainsi après en avoir délibéré le Conseil a décidé à l'unanimité les modifications d'affectation de crédits suivantes :

Article	Dénomination	Diminution sur crédits	Augmentations sur crédits
1641 (dépenses d'investissement)	Capital de l'emprunt à rembourser		181 000
2111 (dépenses d'investissement)	Terrains nus	20 000	
739223 (dépenses de fonctionnement)	FPIC		387
6532 (dépenses de fonctionnement)	Frais de mission des élus	387	

2. Ouverture du quart des crédits d'investissement

Dans l'attente du vote des budgets pour l'année 2021, la Commune peut par délibération du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de faire application de cette possibilité à hauteur de 25% des investissements budgétés en 2020 comme indiqué ci-dessous :

Rappel budgets investissement 2020 :

	Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	Chapitre 21 Immobilisations corporelles	Chapitre 23 Immobilisations en cours
Budget principal – M14	41 500 €	425 144,88 €	354 145,02 €
Budget « eau et assainissement » - M49	0.00 €	9 940 €	10 123 €
Budget « PRL » - M4	0.00 €	900 €	0.00 €
Budget « Transports scolaires » - M43	0.00 €	0.00 €	0.00 €

25% des investissements budgétés en 2020 à répartir :

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
Budget principal – M14	10 375 €	106 286 €	88 536€
Budget « eau et assainissement » - M49	0.00 €	2 485 €	2 530 €
Budget « PRL » - M4	0.00 €	225 €	0.00 €
Budget « Transports scolaires » - M43	0.00 €	0.00 €	0.0

Investissements 2020 budgétés divisés pour obtenir le quart pouvant être engagé avant le vote du budget 2021



3. Modification du montant d'aide de la CCT pour les chantiers jeunes

Aux dernières vacances scolaires, la commune a organisé un chantier jeunes dans le cadre de l'action lancée par la CCT. La CCT attribuant une aide pour chaque jeune recruté. En août, le Conseil Municipal a délibéré pour valider la conduite de ce chantier jeunes et a également validé l'aide de la CCT. Au vu du nombre réduit de chantier jeunes, la CCT a augmenté l'aide à 200€ par jeune. Il est nécessaire que le Conseil prenne acte de cette augmentation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité la modification du montant de l'aide de la CCT.

4. Remboursement de frais engagés Gérard BATOUX

Monsieur Gérard BATOUX, conseiller municipal, a engagé des frais pour le compte de la Commune de Châtel-en-Trièves. Dans le cadre de la mise en place d'un système permettant la tenue de visioconférences, il a acquis pour la Commune des enceintes pour un montant de 100,98€ TTC ainsi qu'une webcam au prix de 105,85€. Il a également acheté des finitions pour un poêle à granulés communal pour 15,95€ et des résistances pour poêle à granulés pour 142,27€. Au vu des factures réglées et de la remise du matériel aux services, après en avoir délibéré le Conseil municipal a validé à l'unanimité de rembourser Monsieur Batoux de la somme engagée, soit 365,05€. Gérard BATOUX n'ayant pas participé au vote.

5. Diagnostic de l'archivage des communes déléguées et de la commune nouvelle

Suite à la visite de l'archiviste itinérante du CDG38, a été remis à la Commune le diagnostic de l'archivage. Il apparaît qu'une toute petite partie des archives de Cordéac a déjà été classée par les archives départementales et qu'une partie des archives de St Sébastien ont été classées par l'archiviste du CDG38. Le reste des archives est conditionnée dans des boîtes mais n'a pas fait l'objet d'un traitement archivistique.

Sont concernés :

- Dans la mairie annexe : 28 ml d'archives
- Dans le logement des vieilles archives : 96 ml d'archives
- Dans la mairie siège : 10,50 ml

Il est préconisé de conserver les archives de Cordéac au sein de la mairie annexe en augmentant la capacité des petites archives et en utilisant le bureau présent. Il n'est pas certain que ces espaces seront suffisants.

Le local d'archives de la mairie siège est insuffisant : il sera saturé très rapidement avec les archives de la Commune Nouvelle. Il est également sous équipé il est nécessaire de prévoir des rayonnages.

Le CDG38 propose d'organiser une campagne d'élimination pour réduire le volume d'archive :

- Préparation de l'élimination par extraction des rayonnages et rédaction du bordereau d'élimination sur les sites de Cordéac et St Sébastien.
- 4 jours d'intervention pour un coût de 970€ s'il n'y a pas de possibilité de restauration sur place (900€ si restauration sur place).
- Intervention planifiable fin 2021

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a décidé de valider à l'unanimité la proposition des archivistes du CDG38 et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

6. Election du représentant de la Commune au SIE suite à la démission de Fanny LACROIX

Monsieur le Préfet ayant accepté la démission de Fanny LACROIX de son mandat de conseillère syndicale et de présidente du SIE, il apparaît nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau représentant de la commune au sein du SIE.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le fait de procéder à l'élection du nouveau représentant à main levée.

Après appel à candidature, M Alain CHABUEL se porte candidat.

Après appel au vote, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour M Alain CHABUEL comme représentant de la commune au SIE, Monsieur CHABUEL s'étant abstenu.

7. Recrutement d'un vacataire pour l'animation de l'exposition des Marionnettes pour Noël

Il est proposé aux membres du Conseil de recruter un vacataire pour effectuer des missions d'animation et de ménage, pour l'animation de l'exposition des Marionnettes de Noël pour la période du 16 décembre au 3 janvier 2021 concernant 14 demi-journées

Il est proposé aux membres du Conseil que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10.15 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à recruter un vacataire pour les missions d'animation de l'exposition du village des Marionnettes.

Enfance –jeunesse – famille – vie scolaire

8. Validation de l'esquisse concernant la salle périscolaire et demandes de subventions

Le rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne cure de Cordéac accueillait auparavant la salle polyvalente du village. Depuis 2017, cette salle est utilisée comme équipement périscolaire qui regroupe le restaurant scolaire ainsi que les espaces d'animations (TAP et ateliers).

Depuis la fusion des Communes de Cordéac et de Saint Sébastien, les effectifs scolaires se renforcent et la quasi-totalité des enfants est accueillie sur les temps de restaurations et d'animation. Cette configuration actuelle ne répond pas aux normes sanitaires, de sécurité ou d'accessibilité.

Les conditions d'accueil des enfants et de travail des agents doivent être améliorées et il apparaît nécessaire d'intervenir sur ce rez-de-chaussée en le réhabilitant complètement.

Cette réhabilitation/rénovation complète visant à réaménager l'espace de restauration ainsi que l'espace d'animation répond à une pluralité d'enjeux centraux :

1. **Enjeu sanitaire**
2. **Enjeu de confort**
3. **Enjeu de sécurité**
4. **Enjeu d'accessibilité**
5. **Enjeu énergétique**
6. **Enjeu d'adaptabilité des espaces à des usages différents**

Suite au diagnostic des équipements conduits par l'équipe de maîtrise d'œuvre et en fonction du programme donné par la municipalité, l'esquisse ci-jointe a été proposée.

Cette esquisse propose, dans les grandes lignes, le traitement acoustique des salles, la création d'une salle d'activité, la création de sanitaires adaptés, la création d'un accès distinct pour les locataires, l'isolation intérieur et le changement des menuiseries, ainsi que le changement de la chaudière.

- Le coût estimé de ces travaux est de l'ordre de 195 065,33€ HT comprenant :
 - 36 404€ HT pour le poste chaufferie (18,7%)
 - 158 661,33€ HT pour le reste des travaux (81,3%)
- Le coût de la maîtrise d'œuvre est de 27 300€ HT.
- Le coût estimé du SPS est de 2 000€ HT.
- Le coût estimé du contrôleur technique 5 610€ HT.
- Soit un coût global estimé de 229 975,33€ HT – 275 970,40 € TTC.

Il est proposé pour financer ce projet de faire appel auprès des différents partenaires subventionneurs. Pour ce faire, il est proposé de séparer le poste chaufferie Bois qui dépend d'appel à projet différent, des autres travaux de réhabilitation de l'équipement périscolaire.

Poste chaufferie BOIS	18,7%	43 005,57€ HT
Travaux de réhabilitation de l'équipement périscolaire	81,3%	186 969,94€ HT

Il est proposé le plan de financement suivant :

Pour la partie chaufferie :		
Région – appel à projet chaudière Bois	30%	12 901,67
Département - - appel à projet chaudière Bois	30%	12 901,67
DSIL	20%	8 601,11
Autofinancement communal	20%	8 601,11

Pour les travaux de réhabilitation de l'équipement périscolaire :		
DETR	20%	37 393,99
Département Plan Ecoles	60%	112 181,96
Autofinancement communal	20%	37 393,99

Soit un coût pour la commune de 45 995,10€ HT.

Les élus portent la volonté de conserver au maximum les espaces dédiés aux enfants et souhaitent veiller à l'aménagement le plus efficient possible pour ne pas perdre de l'espace.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE :

- De valider le projet : l'esquisse et les différents couts
- De solliciter les différents partenaires pour des subventions
- D'autoriser Mme le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour la mise en marche du projet : signature du marché de maitrise d'œuvre, dépose des demandes de subventions, marché de travaux, etc.

9. Demande de l'école 1,2,3 soleil :

Suite à la venue de M FORRAT représentant de l'école privée hors contrat 1,2, 3 soleil dans le cadre de la recherche d'un nouveau local, il est proposé au Conseil de se prononcer sur leur demande de prise en location des bâtiments de la Marmottière.

Considérant qu'il apparait contradictoire d'accueillir une école privée, hors contrat, dans un bâtiment public. Un bâtiment privé serait plus adéquat pour ce type d'initiative privée.

Considérant que des prévisions de projets sont déjà en cours sur le site de la Marmottière : des projets avec des usages ouverts et collectifs ayant pour vocation de toucher l'ensemble des habitants.

Considérant que la municipalité a la volonté de faire participer les habitants sur le choix du futur usage du site. Les habitants étant très attachés à cet ensemble et ayant une vraie attente à faire revivre ce site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de formuler un refus à la demande soumise par l'école alternative 1,2,3 soleil.

10. Dénomination de l'école primaire : ouverture d'un travail de recherche/propositions

A la suite du travail conduit sur la laïcité et les symboles de la République, la professeure des écoles de notre école primaire, Mme Fabienne DINNE, propose de conduire avec les enfants un travail visant à donner un nom à l'école primaire de Châtel. Les élèves feraient des propositions qui seraient ensuite soumises au Conseil Municipal pour validation.

L'objectif étant de trouvé un nom inspirant permettant l'élévation et l'inspiration de nos élèves. Le but n'étant pas de conduire un travail clivant ou politique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- De valider le travail de nomination de l'école de Châtel-en-Trièves
- De confier ce travail de recherche et de proposition aux enfants de l'école encadrée par l'institutrice
- De la présentation en séance du Conseil des propositions portées par l'école pour débat
- De l'adoption en Conseil du nom de l'école

Réseaux

11. Extension réseau électrique – zone agricole des Psychies

Vu la délibération n° 2020 085 du 03 octobre 2020 relative à l'extension de réseau électrique situé : Les Psychies (zone de développement d'activités agricoles Saint-Sébastien) ;

Suite à la demande de la commune de Châtel-en-Trièves, Territoire d'Energie Isère (TE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux de renforcement/extension pour bâtiment agricole - Secteur « Les Goirands » (Affaire n° 20-001-456).

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : ----- 123 805 euros.
- Le montant total des financements externes s'élève à : ----- 122 055 euros.

La contribution prévisionnelle de la Commune aux investissements pour cette opération s'élève à **1750** euros.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux.

Les porteurs de projet en cours d'installation ayant fait état auprès des élus d'un besoin de raccord pour la période mai-juin.

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de prendre acte, Monsieur LABADIE s'étant absenté pendant les débats et le vote :

- ✓ du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- ✓ de la contribution correspondante à TE38.

12. Constitution de conventions de servitudes de passage suite à la mise en séparatif du réseau d'assainissement aux Fontannes sur la commune déléguée de Cordéac

Vu la mission donnée au cabinet ATMO d'effectuer un plan de récolement suite à la mise en séparatif du réseau d'assainissement aux Fontannes ;

Considérant qu'il y a lieu de régulariser, par acte notarié, ces conventions relatives aux terrains des propriétaires ayant été concernés par le passage des réseaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la régularisation de ces situations par acte notarié et le règlement au notaire, Maître MATHIEU des frais d'acquisition correspondant aux honoraires et droit pour un montant de 900 euros par acte soit 6 300 euros TTC.

13. Renouvellement de canalisations AEP sur le secteur Grangeon Chabrier

Le projet Grangeon Chabrier a pour objet le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable actuellement en PVC des années 80 sur le hameau de Grangeon Chabrier.

Des dossiers de subvention ont été présentés au Département et à l'Agence de l'eau en 2018.

Coût de l'opération : 87 458€ HT soit 104 949,60€ TTC.

- Enveloppe prévisionnelle de travaux 82 000 € H.T.
- **Coût** de la maîtrise d'œuvre 5 258€ HT

Plan de financement (en € HT)		
Agence de l'eau	25,68%	22 456
Département	15%	13 118,70
Sous total de subvention		35 574,70
Commune	59,32%	51 883,30

Planning prévisionnel des travaux :

- Date de démarrage : avril 2021
- Durée : un mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- De valider le lancement du projet, le **coût** du projet ainsi que les demandes de subvention
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour la réalisation du projet

Voirie

14. Régularisation par acte notarié de l'acquisition d'une partie de la parcelle AL46

En octobre, le Conseil Municipal a validé le rachat d'un bout de parcelle appartenant à l'indivision DECORPS. La commune ayant empiétée sur la propriété privée pour les besoins de la voirie. Il avait été validé de régulariser la situation actuelle ;

Considérant la superficie de 45 m² à indemniser moyennant la valeur de 0.20 euros/m² soit un montant s'élevant à 9 euros TTC.

Après prise de contact avec le notaire, Madame le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation :

- de régulariser cette situation par acte notarié ;
- de régler au notaire, Maître MATHIEU les frais d'acquisition correspondant aux honoraires et droit pour un montant de 200 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité de valider les propositions ci-dessus.

Questions diverses

1. Animations prévues pour les Fêtes de Noël :
 - a. Spectacle pour les enfants jeudi 17 dans le cadre des TAP
 - b. Accueil des familles dans l'espace Pierre Arnaud pour remise des cadeaux
 - c. Visite de l'exposition du village des Marionnettes suite à la remise des cadeaux et puis ouverture à tous les publics pendant les vacances scolaires
 - d. Prévision de deux spectacles de Talabar.

Nous sommes en attente des mesures gouvernementales mais au vu de la situation actuelle le projet apparaît compromis. Le spectacle TAP pourra être maintenu . Se pose la question de l'accueil des familles pour la remise des cadeaux. Les textes seront étudiés. La situation sanitaire pourra être tout à fait sécurisante. L'accueil pourrait se faire en mairie siège sur convocation administrative. La municipalité attend le point du 1^{er} ministre.

2. Calendrier 2021 : proposition de calendrier pour les instances 2021
3. Réunion de la commission intercommunale sur le transition écologique - les sujets ont été multiples : la ligne Grenoble Veynes, loi mobilité, Plan de protection de l'atmosphère, etc.
4. Qualité du réseau d'eau : mobilisation d'Alp Etudes pour une étude sur les compositions des canalisations, en complément du schéma directeur.
5. GEMAPI : remobiliser la CCT et le SYMBHI sur les problématiques torrentielles. Il est souhaitable de prendre une délibération pour demander l'inscription des travaux nécessaires sur le Torrent de Chalanne de manière prioritaire.
6. PLUi : L'état a accordé un délai supplémentaire pour se prononcer sur le transfert de la compétence PLUi (mois de mars). Le conseil devra se prononcer à nouveau.
7. Loi mobilité : le Conseil devra se prononcer pour le mois de mars mais la CCT commence juste à rassembler les éléments de connaissance.

A 22h45 la séance étant terminée, Madame la Maire clôt la séance du Conseil Municipal.

Le Maire
Fanny LACROIX

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Fanny Lacroix', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Mairie de CHÂTEL-ENTRE-VESES' around the perimeter. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure on horseback. The signature is written in a cursive style, with the first name 'Fanny' being particularly prominent.